



DÉCISION N° DIR-EB-2016-171

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR BLARD GIANNI

Le Directeur par intérim de l'établissement Public Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'Environnement notamment en ses articles L.331-10, R.331-34 et R.331.35,

Vu le Décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu l'arrêté de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date 28 septembre 2016 attribuant à M BRAUN Emmanuel la fonction de Directeur par intérim de l'établissement Parc national de La Réunion,

Vu la délibération n°CA-R-2014-044 du 07 mai 2014 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur d'établissement,

Vu la délibération n°CA-R-2016-010 du 16 septembre 2016 relative au cadre d'intervention de l'établissement Parc national de La Réunion,

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de la qualité d'ordonnateur est donnée à Monsieur Gianni BLARD, Secrétaire Général, pour valider l'ensemble des documents et actes budgétaires, notamment :

- la certification des services faits,
- les demandes de paiement, toutes natures de dépenses confondues et sans limitation de montant,
- les titres de recettes, toutes natures de recette confondues et sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gianni BLARD, Secrétaire Général de l'établissement public Parc national de La Réunion, pour l'ensemble des correspondances et documents afférents à :

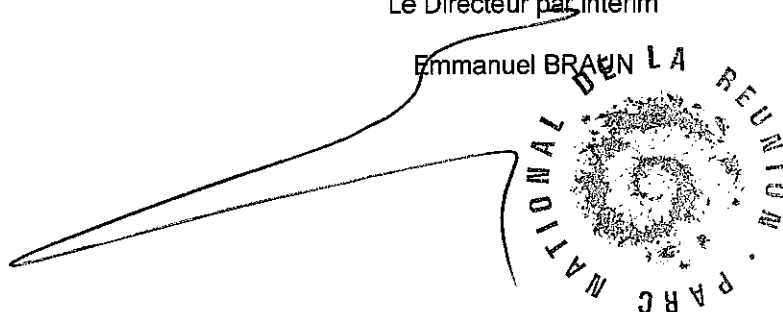
- la gestion du personnel et des ressources humaines, à l'exclusion des contrats de travail et ordres de missions hors département,
- l'engagement des dépenses et la signature des engagements juridiques dans la limite de 20 000 euros,
- la signature des conventions dont l'incidence financière est inférieure à 20 000 euros.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BRAUN, Directeur par intérim de l'établissement Parc national de La Réunion, délégation est donnée à Monsieur Gianni BLARD, Secrétaire Général, à effet de signer, tous les actes, courriers et ampliats afférents au fonctionnement et à l'exécution des missions de l'établissement.

Fait à la Plaine des Palmistes le - 3 OCT. 2016
Le Directeur par intérim

Emmanuel BRAUN LA



Date de publication :	
Date d'affichage	
Date de retrait	

Diffusion : Intéressé - Agent Comptable - Contrôleur financier - Siège et secteurs - Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion